

## Modalités d'inscription

Pour l'inscription d'une personne, vous devez avoir une carte accès Sorel-Tracy, et ce, pour chacune des personnes que vous souhaitez inscrire. Vous devez vous assurer de la validité de la carte du participant ainsi que celle du parent payeur en portant une attention particulière à la date d'échéance inscrite sur celle-ci.

### Inscriptions

Seules les inscriptions par Internet sont acceptées. Avant de procéder à l'inscription, vous devrez vous créer un compte sur le site des inscriptions en ligne et vous y connecter pour procéder à l'inscription.

**⚠ IMPORTANT** : Le compte créé doit être celui de la personne adulte responsable de l'inscription et non celui de l'enfant à inscrire. Vous pourrez inscrire tous les membres de votre famille à des activités à partir de votre compte.

Au moment du paiement, vous devez avoir en main une carte de crédit Visa ou MasterCard valide.

Les personnes qui n'ont pas de carte de crédit doivent :

1. S'inscrire **en ligne**.

2. Choisir le mode de paiement  
**Payer plus tard.**

3. Se **présenter au comptoir** de Service des loisirs **pour procéder au paiement.**  
(Sans quoi l'inscription sera automatiquement annulée.)

**Modes de paiement acceptés :**

- Carte de débit
- Argent comptant
- Chèque

### Notes complémentaires

La confirmation d'une inscription par Internet est immédiate. Le reçu est dès lors disponible en ligne une fois le paiement complété.

Dans tous les cours et les activités, le coût de matériel est aux frais du participant, le cas échéant.

Toute tarification relative à un cours ou une activité est majorée pour tenir compte des taxes sur les produits et services (TVQ et TPS).

La tarification relative à un cours ou une activité est celle établie en vertu du règlement n°2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités ».

## Politique de tarification préférentielle

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique **uniquement aux résidents de Sorel-Tracy**.

La présente politique s'applique à l'ensemble des activités et des cours dispensés par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy, à l'exception de certaines activités spéciales.

### Familiale

Inscription du <b>1<sup>er</sup> ENFANT</b> (à l'activité dont le coût est le plus élevé)	Payable à <b>100 %</b>
Inscription d'un <b>2<sup>e</sup> ENFANT</b> (en prenant la 2 <sup>e</sup> activité la plus chère)	Payable à <b>50 %</b>
Inscription d'un <b>3<sup>e</sup> ENFANT et plus</b> (en ordre décroissant du coût)	<b>Gratuit</b>

### Personne à faible revenu

Inscription du <b>1<sup>er</sup> ENFANT</b> (à l'activité dont le coût est le plus élevé)	Payable à <b>75 %</b>
Inscription d'un <b>2<sup>e</sup> ENFANT</b> (en prenant la 2 <sup>e</sup> activité la plus chère)	Payable à <b>25 %</b>
Inscription d'un <b>3<sup>e</sup> ENFANT et plus</b> (en ordre décroissant du coût)	<b>Gratuit</b>

### Prestataire de la Sécurité du revenu

Inscription du <b>1<sup>er</sup> ENFANT</b> (à l'activité dont le coût est le plus élevé)	Payable à <b>50 %</b>
Inscription d'un <b>2<sup>e</sup> ENFANT</b> (en prenant la 2 <sup>e</sup> activité la plus chère)	<b>Gratuit</b>
Inscription d'un <b>3<sup>e</sup> ENFANT et plus</b> (en ordre décroissant du coût)	<b>Gratuit</b>

### Exemple pour une Famille de 3 enfants

#### 1<sup>e</sup> vague

- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1<sup>er</sup> enfant
- Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2<sup>e</sup> enfant
- Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3<sup>e</sup> enfant

#### 2<sup>e</sup> vague

- Le même Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 1<sup>er</sup> enfant (au sens de l'inscription la plus chère).
- Le même Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 2<sup>e</sup> enfant (au sens de la 2<sup>e</sup> inscription la plus chère).

## Comment obtenir les rabais relatifs à la politique de tarification préférentielle lors de l'inscription en ligne ?

	Durant la période d'inscription			Après la période d'inscription et avant la date limite de paiement <b>AUPRÈS DU SERVICE DES LOISIRS</b> Demander l'application de ma politique de tarification préférentielle
	Inscription en ligne	Paiement électronique	Payer plus tard	
Politique Famille pour les inscriptions au camp de jour seulement	X	<b>Le rabais s'applique automatiquement</b> lors du paiement		
Politique Famille (karaté, danse, piscine)	X	Le rabais sera appliqué (à la fin de la session) sous forme de remboursement <b>sans en faire la demande</b>	Pour appliquer le rabais <b>avant de payer</b> <b>Vous devez en faire la demande</b> →	X
Personne à faible revenu	X		X	<b>ET</b> fournir ma preuve de revenu original inférieur à 25 000 \$ (avis de cotisation fédéral ou provincial)
Prestataire de la Sécurité du revenu	X		X	<b>ET</b> fournir ma preuve : Carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant

## Politique d'annulation et remboursement des cours ou activité

La présente politique s'applique à l'ensemble des activités et des cours dispensés par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy, à l'exception de certaines activités spéciales.

### Annulation par la Ville

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler les activités communautaires, culturelles, aquatiques ou sportives pour lesquelles il n'y aurait pas un nombre suffisant d'inscriptions ou de regrouper les personnes inscrites afin que l'activité puisse avoir lieu.

#### Cours et activités

- ▶ Le remboursement sera intégral et sans pénalité, couvrant le total des frais d'inscription.

#### Camp de jour Plaisirs d'été

- ▶ Le remboursement sera intégral et sans pénalité, couvrant le total des frais d'inscription.

### Annulation par le participant

Le participant peut, à tout moment et à sa discrétion, annuler une inscription en adressant sa demande au Service des loisirs.

Toutefois, veuillez noter qu'aucune demande de remboursement ne sera acceptée pour l'annulation d'une inscription à une activité spéciale organisée dans les bibliothèques ainsi que dans le cadre de la Semaine du loisir en fête ou du camp de jour Plaisirs d'été.

#### Cours et activités

- ▶ Si demandé avant le premier cours ou le début de l'activité : 100 % du coût d'inscription sera remboursé.
- ▶ Si demandé après le premier cours ou le début de l'activité : la direction retient les coûts établis proportionnellement au nombre de cours suivi et, à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes, soit 50 \$ ou 15 % des cours ou des activités qui n'ont pas eu lieu.
- ▶ Le fait de ne pas se présenter à une activité ou à un cours ne constitue pas un abandon.
- ▶ Les frais de chèque sans provision sont de 20 \$.

#### Camp de jour Plaisirs d'été

- ▶ Si demandé avant le mercredi midi précédant la semaine d'activités : 85 % du coût d'inscription sera remboursé.
- ▶ À l'exception d'une inscription à un voyage pour laquelle aucun remboursement ne sera accordé.
- ▶ Aucune annulation ne sera remboursée après le mercredi midi pour la semaine d'activités suivante.
- ▶ Le fait de ne pas se présenter aux activités ne constitue pas un abandon.

### Procédure de remboursement

- ▶ Pour être remboursé, vous devez adresser votre demande par courriel à [loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca)  
La date de réception de votre demande fait foi de la date d'annulation du cours ou de l'activité. L'inscription sera remboursée dans les semaines qui suivent la réception de votre demande.

## Politique de confidentialité

Votre achat en ligne est sécurisé à la Ville de Sorel-Tracy. Les renseignements vous concernant, ainsi que ceux concernant votre carte de crédit, sont acheminés sous forme de message électronique ayant fait l'objet d'un chiffrement garantissant la confidentialité des renseignements qui y sont contenus. Ce message ne peut donc pas être intercepté, altéré ou décodé par un intermédiaire.

La Ville de Sorel-Tracy rencontre les normes de transmissions sécurisées SSL, ce qui fait que votre transaction sera toujours acheminée de façon sécuritaire.

La Ville de Sorel-Tracy ne conserve aucune donnée informatique d'aucune transaction concernant l'information de crédit. C'est pourquoi vous devez resoumettre votre information de crédit lors de chaque nouvelle transaction.

**Service des loisirs**

3015, place des Loisirs, C.P. 368  
450 780-5600 poste 4400  
loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca